

GUIDE DES SERVICES PÉRISCOLAIRES

2026 - 2027



CALENDRIER SCOLAIRE 2026-2027

RENTRÉE SCOLAIRE	Mardi 1 ^{er} septembre 2026
VACANCES D'AUTOMNE	Samedi 17 octobre > lundi 2 novembre 2026
VACANCES DE NOËL	Samedi 19 décembre > lundi 4 janvier 2027
VACANCES D'HIVER	Samedi 20 février > lundi 8 mars 2027
VACANCES DE PRINTEMPS	Samedi 17 avril > lundi 3 mai 2027
VACANCES D'ÉTÉ.....	Samedi 3 juillet 2027

Reprise de l'école le matin des jours indiqués

ORGANISATION DE LA JOURNÉE DE VOTRE ENFANT

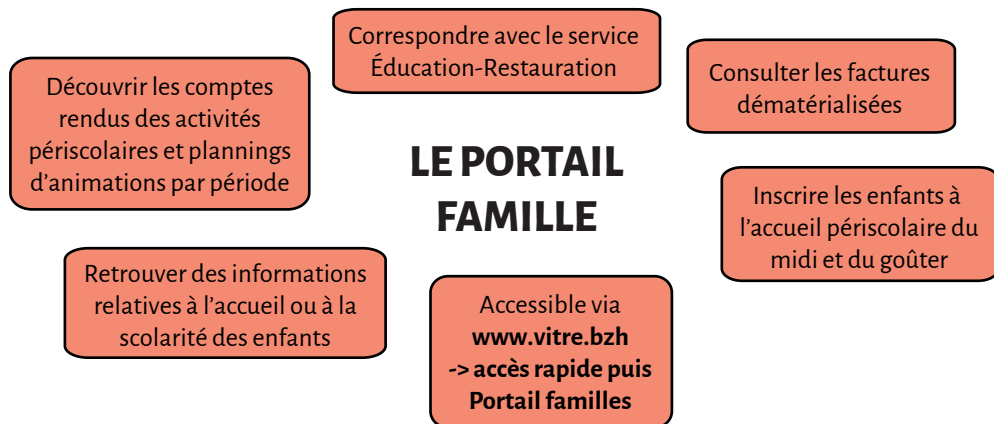
Les enfants sont à l'école les lundis, mardis, jeudis et vendredis

7h - 8h30		Accueil périscolaire du matin	Pas d'inscription préalable
8h30 - 11h45		Temps scolaire	
11h45 - 13h45		Restauration et temps périscolaire méridien	Réservation via le portail famille
13h45 - 16h30		Temps scolaire	
16h30 - 17h		Goûter	Réservation via le portail famille
17h - 18h		Aide aux devoirs et accueil périscolaire du soir	
18h - 18h45		Accueil périscolaire du soir	Pas d'inscription préalable

LE PORTAIL FAMILLE

SUR INTERNET. LE PORTAIL FAMILLE

Afin de simplifier les démarches des familles, la Ville de Vitré a mis en place un service en ligne, le « portail famille » destiné aux parents des enfants scolarisés dans les écoles publiques de Vitré.



Le portail famille, comment ça marche ?

ÉTAPE 1

Créez votre compte famille avec le numéro de dossier fourni par le service éducation.

ÉTAPE 2

Si vous avez déjà un compte, connectez-vous au Portail Famille avec vos identifiants.

ÉTAPE 3

Réservez les repas et les goûters dans :
Inscriptions > Activités périscolaires > Restauration scolaire > Planning

ÉTAPE 4

Cochez les jours de présence de votre enfant, puis validez, enregistrez et « terminez les modifications ».
Répétez l'opération pour chacun de vos enfants.

ÉTAPE 5

Vous pouvez utiliser l'option modification avancée pour réserver selon la périodicité choisie (semaine, mois, pour l'année, ou en cas de garde alternée...).

Retrouvez le mode d'emploi du Portail Famille sur le site de la ville, dans l'onglet « Documents » et à disposition au service éducation / restauration.



RÉSERVATION DES TEMPS PÉRISCOLAIRES

(pause méridienne et goûter)

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE DU MATIN :

Pas d'inscription préalable.

LE GOÛTER :

Réservation via le portail famille au moins 3 jours à l'avance via le Portail Famille.

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE DU MIDI :

Réservation via le portail famille.

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE DU SOIR :

Pas d'inscription préalable.

Modalités de réservation :



La réservation des repas et goûters est obligatoire et doit être effectuée au moins **3 jours à l'avance via le Portail Famille**.



En l'absence de réservation, le repas sera facturé. Une pénalité de 2 € sera appliquée à compter du 3^e oubli.



Les repas doivent être annulés sur le portail au moins 3 jours avant; à défaut, le repas restera facturé. À partir de 3 absences non justifiées, une majoration de 2 € sera également appliquée.



En cas de maladie, merci d'informer le coordonnateur et le directeur avant l'heure du repas concerné, ou d'adresser un justificatif médical sous 8 jours à : education@mairie-vitre.fr

En cas de difficultés, les agents du service éducation sont disponibles et à votre écoute pour vous accompagner dans vos démarches d'inscription, de réservation et de paiement.

Une borne de connexion est mise à disposition sur les horaires d'ouverture du service éducation.



LES TEMPS D'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

La Ville propose une offre diversifiée pour l'accueil des enfants le matin avant la classe, le midi, et le soir après la classe répartie sur 4 jours (lundi, mardi, jeudi, vendredi).

Les enfants bénéficient de temps d'activités périscolaires, dont le programme est défini dans le cadre du Projet Educatif du Territoire (PEDT).



L'ACCUEIL DU MATIN

Dans le respect du rythme de l'enfant, différentes activités calmes sont proposées.

De 7h à 8h30 : les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

À 8h20 : les enfants sont pris en charge par les enseignants.



LA PAUSE MÉRIDIENNE

LE REPAS

La restauration scolaire est gérée par les services municipaux de la Ville de Vitré. La cuisine centrale dessert l'ensemble des écoles par liaison chaude (transport des aliments par conteneurs isothermiques). Chaque école est équipée d'une cuisine satellite et d'une salle de restauration.

Les menus sont établis suivant un plan alimentaire, visés par un diététicien. Ces menus respectent les recommandations du PNNS (Plan National Nutrition Santé) ainsi que les fréquences du GEMRCN (Groupe d'Étude des Marchés de Restauration Collective et de Nutrition) avec, entre autres, une présence de fruits et légumes favorisée et renforcée aussi fréquemment que possible. Les menus s'inscrivent dans le cadre du programme « Vivons en Forme » mis en place par la municipalité de Vitré.

Les menus sont affichés à la porte de l'école, du restaurant scolaire, mis à disposition des familles qui le souhaitent et accessibles sur le site internet de la Ville.



LES ACTIVITÉS

Pendant la pause méridienne, vos enfants ont la possibilité de participer à des ateliers variés, animés par les animateurs périscolaires et des intervenants extérieurs spécialisés.

C'est un temps de détente, de découverte, d'expression et d'épanouissement, dans un cadre sécurisé et bienveillant.

L'objectif est de favoriser la curiosité, la créativité, le vivre-ensemble et la confiance en soi à travers des activités collectives :

- **Arts plastiques & création manuelle**
(peinture, modelage, bricolage créatif...)
- **Expression artistique**
(danse)
- **Sports et bien-être**
(jeux sportifs, parcours motricité, jeux d'opposition...)
- **Découvertes ludiques et éducatives**
(jeux coopératifs, ateliers nature, éveil sensoriel...)



Pour la participation à un atelier réalisé par un intervenant extérieur, un flyer vous sera transmis par voie de cartable.

De 11h45 à 13h45 : les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

À 13h35 : les enfants sont pris en charge par les enseignants

LE GOÛTER

Des goûters équilibrés sont proposés et servis à partir de 16h30 pour les enfants de maternelle et d'élémentaire au sein du restaurant scolaire. Ils sont affichés sur la porte de l'école, du restaurant scolaire, mis à disposition des familles qui le souhaitent et visibles sur le site internet de la mairie : www.vitre.bzh/infos-pratiques-1

De 16h30 à 17h : les lundis, mardis, jeudis et vendredis.





L'ACCUEIL DU SOIR

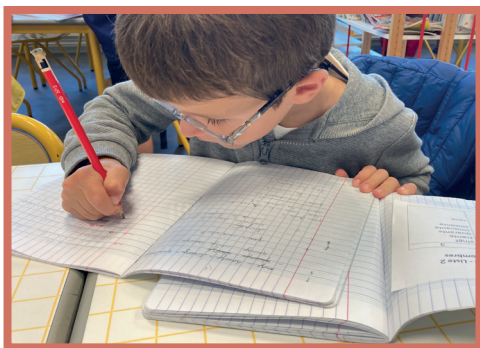
Tous les soirs, de 17h00 à 18h45, les enfants peuvent participer soit à l'aide aux devoirs, en s'inscrivant sur la fiche de renseignements périscolaires transmise en début d'année, soit à un temps libre. Les enfants de maternelle, quant à eux, sont accueillis en périscolaire lors de temps d'animation ludiques et conviviaux.

L'AIDE AUX DEVOIRS

L'aide aux devoirs permet à vos enfants du CP au CM2 d'avoir un espace encadré par les animateurs de la Ville, pour faire leurs devoirs de manière autonome.

De 17h à 18h : les lundis, mardis, jeudis et vendredis

Une charte de l'aide aux devoirs, travaillée par l'équipe périscolaire est désormais consultable sur le [portail famille](#).



L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

Différentes activités sont proposées dans le respect du rythme de l'enfant : lecture, jeux d'extérieur ou d'intérieur...

De 17h à 18h45 : les lundis, mardis, jeudis et vendredis.



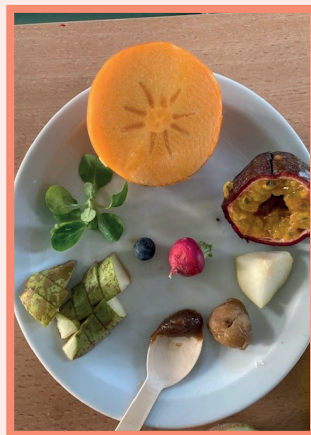
ALIMENTATION

Les commissions menus

Les enfants des classes maternelles et élémentaires deviennent de véritables petits chefs le temps d'une commission des menus !

Accompagnés du cuisinier, du diététicien et du responsable de la restauration, ils imaginent, avec les coordonnateurs de chaque école, des menus équilibrés, variés et gourmands pour toute une semaine.

Une fois validés, leurs menus sont préparés et servis à tous... une belle fierté pour les jeunes gourmets ! Cette initiative ludique permet aux enfants de découvrir les principes d'une alimentation saine et équilibrée, tout en participant activement aux choix des repas.



Les petits-déjeuners équilibrés

Des petits-déjeuners conviviaux sont proposés une fois par an aux plus jeunes. Les parents sont également invités à partager ce moment gourmand.

Avant le début des cours, les enfants découvrent, les essentiels d'un petit-déjeuner équilibré : des aliments variés, de bonnes habitudes et le plaisir de bien manger pour bien démarrer la journée.



LES TARIFS

ACCUEILS PÉRISCOLAIRES DES ÉCOLES PUBLIQUES

Quotient familial par tranche	Accueil du matin (7h-8h20)	Restauration et accueil méridien		Accueil du soir		
		Tarifs vitréens	Tarif non vitréens	16h30-17h Goûter	17h-18h	18h-18h45
1 : QF < à 356	0,75 €	1,86 €	2,15 €	0,53 €	0,75 €	0,75 €
2 : QF de 357 à 549	0,77 €	2,61 €	3,01 €	0,55 €	0,77 €	0,77 €
3 : QF de 550 à 764	0,79 €	3,40 €	3,91 €	0,57 €	0,79 €	0,79 €
4 : QF de 765 à 1000	0,81 €	4,07 €	4,69 €	0,59 €	0,81 €	0,81 €
5 : QF de 1001 à 1300	0,83 €	4,39 €	5,06 €	0,61 €	0,83 €	0,83 €
6 : QF > 1301	0,85 €	4,52 €	5,21 €	0,63 €	0,85 €	0,85 €

Pour le repas et goûters de la Malabizou et Loisirs Pluriel, le tarif est identique à celui des écoles.

Afin de pouvoir bénéficier d'un tarif préférentiel pour la restauration scolaire, le quotient familial de la Caf est à fournir au service Éducation-Restauration à chaque rentrée scolaire et à chaque changement de quotient familial (pas d'effet rétroactif).

Modalités de paiement :

- Par prélèvement (fournir un RIB et autorisation signée à retourner au service)
- Par chèque à l'ordre du Trésor public
- En espèces : le paiement se fait obligatoirement au bureau du régisseur situé 12 place du Château
- Par carte bancaire

- **Pénalités de 10 € par 1/4 d'heure**, pour tout dépassement d'horaires.
- À partir de 3 défauts de réservation des repas (absence non prévue sans justificatif, présence sans inscription), **majoration de 2 €** en plus du tarif repas en fonction du QF.
- **Toute heure commencée est due.**

SANTÉ

Projet d'Accueil Individualisé (PAI)

Tout enfant souffrant d'un problème d'ordre allergique ou de santé qui nécessite une adaptation de son alimentation peut être accueilli au restaurant scolaire, **à la condition que soit signé un PAI.**

Les parents sont donc invités à contacter le service.

Dans le cadre de certains PAI, un « panier-repas complet » fourni par la famille, sous sa responsabilité, peut être préconisé.

Soins et médicaments (hors PAI) :

Aucun médicament n'est administré par le personnel sur les temps périscolaires.

En cas d'accident ou d'événement grave, accidentel ou non, mettant en péril ou compromettant la santé de l'enfant, l'équipe d'encadrement contacte le SMUR ou les sapeurs-pompiers afin de conduire l'enfant au centre hospitalier.

Le responsable légal de l'enfant, le directeur ou la directrice de l'école et le responsable du service Éducation sont immédiatement informés.

Pour tout accident survenu sur le temps périscolaire, un rapport d'accident est réalisé.

Toute maladie contagieuse doit être immédiatement signalée car certaines maladies entraînent une éviction temporaire.



LES RÈGLES DE VIE DES TEMPS PÉRISCOLAIRES

La vie en groupe est basée sur le respect entre les enfants eux-mêmes et entre les enfants et les encadrants. Le respect se construit sur la base des valeurs suivantes : écoute, dialogue, politesse et convivialité.

Les enfants doivent avoir une tenue et un comportement corrects. Il leur est interdit de quitter les locaux de l'accueil sauf sous certaines conditions : autorisation parentale ou sortie de l'école sous la responsabilité des parents ou d'une personne mandatée par eux.

Tous les objets personnels (téléphone, jeux...) sont interdits dans l'enceinte de l'école.

Les comportements portant préjudice au bon déroulement de l'accueil périscolaire, les écarts de langages volontaires et répétés, les manquements aux règles de politesse et de courtoisie, la dégradation du matériel et des locaux feront l'objet de sanctions.

Signalement d'un problème de comportement sur le temps périscolaire

La fiche de réflexion

Il s'agit d'une fiche remplie par l'enfant suite à un problème de comportement.

Elle permet à l'enfant de réfléchir et de prendre conscience de ses actes. Cette fiche est conjointement signée par l'enfant, l'encadrant et le parent.

Les avertissements



Le 1^{er} avertissement doit être signé et retourné par les parents.

Un échange entre l'enfant et l'encadrant a lieu.



Un 2^e avertissement, à signer et à retourner par les parents, entraîne un échange entre l'enfant, l'encadrant, le directeur ou la directrice de l'école et le coordonnateur au sein de l'école.



À partir du 3^e avertissement, l'enfant et l'un de ses parents seront convoqués à la mairie.

À l'issue de cet entretien, une exclusion momentanée ou définitive pourra être prononcée. **Tout manquement au règlement touchant directement l'intégrité physique et/ou personnelle d'un adulte ou d'un enfant peut engendrer une exclusion immédiate.** Une réunion de concertation se fera par la suite.

LES ENCADRANTS

LES COORDONNATEURS

Dans chaque école, les coordonnateurs organisent l'ensemble des temps périscolaires. Ils encadrent les équipes d'animation du site, et garantissent la sécurité et le bien-être des enfants.



Romain JEULAND
École la Hodeyère
06 73 29 81 28

romain.jeuland@mairie-vitre.fr



Sylvie BORDAIS
École Le Château
06 77 62 19 20

sylvie.bordais@mairie-vitre.fr



Béatrice PAQUET
École Pierre Lemaître
07 89 40 40 19

beatrice.paquet@mairie-vitre.fr



Anaïs LESCOUEZEC
École Jean Guéhenno
06 80 45 41 25

anais.lescouezec@mairie-vitre.fr

Ils sont joignables de 9h30 à 13h45 et de 14h15 à 17h le lundi, mardi, jeudi et vendredi.

LES ATSEM

Dans les classes maternelles, les ATSEM (agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles) assistent l'enseignant dans la préparation des activités, participent aux projets éducatifs et aident l'enfant dans l'acquisition de l'autonomie.

Au cœur de l'équipe éducative, ils encadrent, en dehors du temps scolaire, le temps du repas et s'occupent de l'entretien des locaux et du matériel à destination des enfants.

LES AGENTS OU ANIMATEURS PÉRISCOLAIRES

Ils accueillent, chaque jour, les enfants sur les temps d'accueil périscolaire du matin et du soir ainsi que lors de la pause méridienne. Ils participent à l'encadrement des enfants et mettent en place des activités ludiques.

Retrouvez le trombinoscope de l'ensemble du personnel municipal, par école, sur chaque site.

LE PEDT

LE PROJET ÉDUCATIF TERRITORIAL (PEDT)

Le Projet Educatif Territorial (PEdT) est un ensemble de valeurs et de projets partagés par la communauté éducative : Education Nationale, Ville, familles, partenaires associatifs, en faveur des enfants du territoire. Il est élaboré en concertation avec tous les acteurs éducatifs, dans le respect des compétences de chacun.

Le PEDT de Vitré, qui concerne les enfants âgés de 3 à 11 ans, doit permettre de proposer à chaque enfant un parcours éducatif de qualité avant, pendant et après l'école. Voici les objectifs opérationnels issus du nouveau PEDt pour 2023-2027 ainsi que les exemples d'actions concrètes qui y sont associés :

L'INCLUSION

Développer les partenariats
avec les structures ressources

Favoriser le bien-vivre
ensemble et le respect
de la différence

Jouer autrement



L'ENFANT ACTEUR DES TEMPS PÉRISCOLAIRES

Permettre aux enfants
de choisir les activités

Participer aux
commissions menus

Aider les enfants à
prendre des initiatives



BONNES PRATIQUES ÉCO-CITOYENNES

Sensibiliser aux
écogestes dans les écoles

Encourager les sorties
dans la nature

Végétaliser les cours
d'écoles

LE SPORT / SANTÉ

Programme Vivons en forme

Proposer des jeux
sportifs variés



Sensibiliser à
une alimentation
équilibrée

Prévenir la
surexposition aux écrans

Animer des ateliers
sur le sommeil



LE MERCREDI

ACCUEILS DE LOISIRS MUNICIPAUX

L'accueil de loisirs est un mode d'accueil collectif pour les enfants de 3 à 11 ans. C'est un espace éducatif et de loisirs favorisant la socialisation, la découverte, le partage et l'épanouissement au travers d'animations proposées tout au long de la journée.

Les centres de loisirs municipaux de Vitré sont ouverts aux familles vitréennes. Les enfants sont acceptés après leur inscription sur leur espace famille INOÉ, via le site internet de la ville :

<https://www.vitre.bzh/portail-familles>

L'offre d'accueil du mercredi :

Site Pierre Lemaître

PS au CE1 - Accueil le matin uniquement (avec ou sans repas)



Site Maison de l'Enfance / Hodeyère

PS au CE1 - Accueil en demi-journée ou journée entière



Site Jean Guéhenno

CE2 au CM2 - Accueil en demi-journée ou journée entière



Renseignements et inscriptions :

02 99 74 31 86 / centredeloisirs@mairie-vitre.fr

ACCUEIL DE LOISIRS ASSOCIATIF : LOISIRS PLURIEL

Site Ar Ruskenn

Loisirs pluriel accueille les enfants de 3 à 13 ans, avec ou sans handicap, pour des temps de loisirs en petits effectifs.

Renseignements et inscriptions :

06 89 11 86 36 / vitre.enfants@loisirs-pluriel.com



TARIFS ACCUEILS DE LOISIRS MUNICIPAUX

Quotient familial par tranche	Journée avec repas	1/2 journée avec repas	1/2 journée sans repas
1 : QF < à 356	7,00 €	5,50 €	3,50 €
2 : QF de 357 à 549	9,00 €	6,50 €	4,00 €
3 : QF de 550 à 764	10,50 €	8,40 €	4,85 €
4 : QF de 765 à 1000	12,00 €	8,80 €	5,10 €
5 : QF de 1001 à 1300	13,00 €	9,25 €	5,35 €
6 : QF > 1301	15,00 €	9,70 €	5,60 €

Quotient familial par tranche	Tarif forfaitaire mini-séjour (3 jours, 2 nuitées)
1 : QF < à 356	50,00 €
2 : QF de 357 à 549	58,00 €
3 : QF de 550 à 764	66,00 €
4 : QF de 765 à 1000	74,00 €
5 : QF de 1001 à 1300	82,00 €
6 : QF > 1301	90,00 €

PERMANENCES :

Des permanences sont proposées pour accompagner les familles dans leurs démarches d'inscription au centre de loisirs municipal.

Lieu : Maison de l'Enfance - 1 allée de la Hodeyère

Horaires : les mardis et jeudis de 16h à 18h





LES ÉCOLES

Groupe scolaire Le Château

4 place du Château, 35500 Vitré

- Maternelle : 02 99 75 06 63
- Élémentaire : 02 99 75 03 97
- Périscolaire : 06 77 62 19 20
- ecole.0352515u@ac-rennes.fr

Groupe scolaire La Hodeyère

7 allée de la Hodeyère, 35500 Vitré

- Maternelle : 02 99 75 25 40
- Élémentaire : 02 99 75 10 15
- Périscolaire : 06 73 29 81 28
- ecole.0351837g@ac-rennes.fr

Groupe scolaire Jean Guéhenno

26 avenue le Gonidec de Traissan, 35500 Vitré

- Maternelle : 02 99 75 16 98
- Élémentaire : 02 99 75 16 95
- Périscolaire : 06 80 45 41 25
- ecole.0352434f@ac-rennes.fr

Groupe scolaire Pierre Lemaître

5 rue du 70ème Régiment d'Infanterie, 35500 Vitré

- Maternelle et élémentaire : 02 99 75 03 01
- Périscolaire : 02 99 75 18 87
07 89 40 40 19
- ecole.0350683c@ac-rennes.fr

SCANNEZ-MOI



Ville de Vitré

Service Éducation-Restauration · 12 place du Château · Vitré
02 99 75 54 08 · education@mairie-vitre.fr · <http://portailfamille.mairie-vitre.fr>

Le service est ouvert au public du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et sur rendez-vous l'après-midi.

Le guide est disponible en téléchargement à l'adresse suivante :

<http://portailfamille.mairie-vitre.fr/documents>